



CONSEIL
DE QUARTIER

DE MONTCALM

Vision Montcalm

Rapport sur la vision d'avenir du quartier Montcalm

**Pour adoption par le conseil de quartier de Montcalm
à son assemblée publique du 28 octobre 2014**

Table des matières

Mise en contexte.....	3
Présentation du quartier	4
Bref historique	4
Qui habite Montcalm aujourd'hui?	5
Enjeux et pistes d'action	7
1. Une densité à échelle humaine	7
2. La préservation du cadre bâti et une intégration harmonieuse des nouveaux éléments dans le respect du paysage architectural.....	9
3. Un aménagement urbain et des services de qualité dans le quartier.....	11
4. Un partage courtois de la voie publique	13
5. Une offre de stationnement répondant aux besoins	15
6. Une mixité générationnelle et sociale accrue	16
7. La viabilité d'une offre commerciale diversifiée et dynamique	17
8. Les préoccupations environnementales et la consolidation du couvert végétal	18
9. Une participation citoyenne accrue et diversifiée	19
Annexe 1. Pistes d'action	21
Annexe 2. Description de la démarche.....	23
Annexe 3. Membres du comité vision.....	24
Annexe 4. Liste des participants	25

Mise en contexte

En 2001, la Ville présentait le développement du quartier comme un travail de concertation avec la population dans lequel le Plan directeur sert de cadre de référence et d'orientation. Le conseil de quartier de Montcalm souhaite que la Ville renouvelle ce plan en tenant compte, cette fois encore, des préoccupations exprimées par ceux qui résident dans le quartier et ceux qui y travaillent.

Le Plan directeur est un outil de gestion et de planification qui oriente les actions de la Ville dans les quartiers de façon à se donner une vision commune de l'avenir du quartier et de traduire en actions concrètes les orientations retenues. En ce sens, le Plan directeur 2001 du quartier Montcalm représentait le tableau de bord des investissements que la Ville entendait y réaliser. Il s'agit donc d'un document phare, utile pour l'ensemble des acteurs du milieu qui s'intéressent au développement du quartier, autant les citoyens que les professionnels de la Ville, les promoteurs et les élus.

Afin d'inspirer la mise à jour du Plan directeur du quartier Montcalm, le conseil a entrepris une démarche visant à se donner une vision pour le développement futur du quartier. Cette démarche est décrite à l'Annexe 1. Le présent rapport débute par une brève description du quartier et fait état des enjeux qui ressortent des échanges qu'il a menés. Ces enjeux sont parfois spécifiques à Montcalm ou rejoignent des réalités partagées par plusieurs autres quartiers. Chaque section se termine par les actions que le conseil estime essentielles d'entreprendre pour faire face à ces enjeux, que ces actions interpellent les autorités de la Ville, celles de l'Arrondissement ou d'autres intervenants.

Présentation du quartier

Bref historique

Autour de 1790, soit au moment où les Ursulines et les Augustines concèdent des lots situés à l'extérieur des fortifications, débute le développement des terres dans les limites actuelles du quartier Montcalm. La forme urbaine du quartier origine de cette époque.

L'occupation du territoire à l'ouest du fief Saint-Jean, entre le coteau Sainte-Geneviève et le fleuve, a pris forme selon une trame *orthogonale* (axes perpendiculaires) rigoureuse, à partir du tracé de la Grande Allée. Les premiers propriétaires s'installent entre le chemin Sainte-Foy et la Grande Allée, y établissant de grands domaines de villégiature.

Le territoire de Montcalm est encore très peu occupé au début du XIXe siècle. Le choléra sévissant (1832 et 1834) dans la ville et le courant romantique de l'époque incitent la bourgeoisie anglaise à fuir le chaos de la cité à la recherche de terres offrant un air plus sain, le calme et des panoramas inspirants. Les vastes propriétés d'alors feront donc place, vers les années 1820, à des cottages tout aussi imposants mais construits sur des terrains moins grands. Les domaines ainsi subdivisés permettront la construction de ce nouveau type de résidence, en bordure des grandes artères de circulation.

En conséquence, l'activité agricole décline et la seconde moitié du XIXe siècle est marquée par une multiplication de ces cottages suburbains. Simultanément, un autre type de cottage aux dimensions plus modestes fera son apparition le long de la Grande Allée et de l'avenue Belvédère. Les maisons Krieghoff et Henry-Stuart en sont aujourd'hui les derniers témoins.

L'expansion rapide de la cité de Québec rejoint vite la banlieue de Montcalm. Derrière les vastes résidences construites le long du chemin Sainte-Foy pour les mieux nantis, un regroupement de maisons plus modestes apparaît vers 1833. Ce secteur du quartier porte alors le nom de faubourg Guénette et les rues Dumont et Candiac en assurent la desserte.

L'avènement du tramway électrique en 1897 aura un impact important dans l'évolution du quartier. En cette fin de siècle, le chemin Sainte-Foy cède sa place d'artère principale au prestige grandissant de la Grande Allée, à partir de laquelle s'orientera le développement de Montcalm.

Banlieue de Québec à l'origine, Ville Montcalm est annexée à Québec en 1913. La majeure partie des constructions domiciliaires date de la première moitié de la période s'étendant de 1914 à 1960. Ces années correspondent à l'élaboration des principales caractéristiques du quartier, qui connaît un important boom domiciliaire de 1925 à 1930. Le début du XXe siècle est marqué par la création du parc des Champs-de-Bataille nationaux. Les villas disparaissent progressivement et des bâtiments pavillonnaires à caractère religieux s'implantent sur le territoire. Le développement commercial du chemin Sainte-Foy, entre l'avenue Cartier et la côte Sherbrooke, connaît alors un essor important. Des bâtiments commerciaux seront construits dès 1920 sur l'avenue Cartier. Diverses typologies architecturales apparaîtront alors, des triplex et quadruplex, jusqu'aux importantes tours à bureaux et à logements à partir des années soixante. Plusieurs villas et cottages seront détruits au profit de ces structures imposantes.

Aujourd'hui, le quartier Montcalm constitue encore une référence en termes de qualité du paysage et du patrimoine bâti à Québec. La véritable valeur patrimoniale du quartier repose sur son histoire comme première banlieue de Québec, une banlieue qui a évolué en fonction d'un usage purement résidentiel, une vocation qui restera toujours prioritaire au fil de son développement.

Celui-ci se fait assez rapidement et de manière homogène, les édifices étant soumis à une réglementation stricte régissant hauteurs, alignements, escaliers extérieurs et valeurs des propriétés. Pris individuellement, les triplex et quadruplex du quartier présentent peu d'intérêt patrimonial. En revanche, collectivement, ils contribuent à la valeur patrimoniale de l'ensemble du quartier et dictent les caractéristiques identitaires à conserver : hauteurs, alignement des façades et retraits de la rue, matériaux, alignements des corniches et des ouvertures, rythme des ouvertures (fenêtres portes), etc. Également, son couvert végétal et ses rues sont empreints d'une histoire singulière et ses résidents ont su, jusqu'à maintenant, en préserver la richesse à travers les générations.

Qui habite Montcalm aujourd'hui?

En 2011, date du dernier recensement effectué par Statistique Canada, la population du quartier Montcalm s'élevait à 13 921 habitants, répartis dans 8 144 logements et sur une superficie d'environ 175 hectares¹. On peut donc estimer à 1,7 le nombre de personnes par logement dans le quartier Montcalm et évaluer la densité à 56 logements à l'hectare². Des quartiers de l'Arrondissement La Cité-Limoilou, c'est Montcalm qui possède la plus forte densité de population³.

Si l'on juge de l'évolution démographique du quartier au vue des données inscrites dans le plan de quartier de 2001, il est par contre possible d'affirmer que, si le nombre d'habitants dans le quartier est approximativement le même depuis 15 ans, le nombre de logements a pour sa part augmenté de 5,4 %. Cette croissance a accentué un phénomène déjà fort présent dans le quartier : les ménages d'une seule personne. Effectivement, une personne sur trois vit seule dans le quartier et ce type de ménages représente plus de la moitié des ménages. À titre de comparaison, une personne sur cinq vit seule à l'échelle de la ville de Québec.

La part des 55 ans et plus a énormément augmentée depuis 1996, passant de 34 % de la population à 44 % en 2011. Ce phénomène ne se limite cependant pas au quartier puisque ce groupe d'âge a vu sa proportion augmentée de 25 % à 33 % durant la même période au sein de la ville de Québec. Dans le quartier, cette population âgée est surtout composée de femmes (62 % des 55 ans et plus et 72 % des 75 ans et plus, par rapport à 56 % et 65 % pour Québec).

Le nombre de jeunes de 19 ans et moins en 1996 s'établissait à 1605 en 2011, une baisse de près 18 %. Ce groupe d'âge ne représente plus que 10 % de la population du quartier. Parallèlement, les ménages avec enfants ne constituent que 14 % des ménages dans le

¹ Les données sur la densité ont été sélectionnées dans le respect des limites actuelles du quartier. Pour la suite, et à des fins de comparaison, nous avons analysé les données démographiques en fonction des anciennes limites du quartier, car les données sont en plus grand nombre et que la comparaison avec les données présentées dans le plan de quartier est également facilitée.

² En incluant la superficie des Plaines d'Abraham, la densité s'établit à 47 logements à l'hectare.

³ Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval (2014), *Habitats, milieux de vie et participation sociale des aînés : constats et perspective*, document de travail, 7 avril, p. 9.

quartier. C'est deux fois moins que dans la ville de Québec (28 %). Une piste d'explication réside certainement dans la faible proportion de logements avec 3 chambres ou plus. Effectivement, dans le quartier Montcalm, ceux-ci ne représentent que 22 % des logements, tandis qu'ils représentent 42 % à l'échelle de la ville de Québec. Si l'on compare le nombre d'enfants par famille, on constate que la proportion de ménages avec deux enfants et plus dans le quartier est un peu inférieure à celle de l'ensemble de la ville de Québec, puisqu'elle est respectivement de 43 % et de 50 %. La proportion de familles monoparentale est par contre plus élevée dans le quartier qu'à l'échelle de la ville, s'établissant respectivement à 38 % et à 29 %.

Le quartier Montcalm est caractérisé par une proportion élevée de logements occupés par des locataires. Effectivement, 61 % des logements sont occupés par des locataires, tandis que cette proportion est de 49 % à l'échelle de la ville. Parmi ceux-ci, 36 % consacrent plus de 30 % de leur revenu total aux coûts d'habitations. Ce taux est similaire à l'échelle de la ville de Québec. Le quartier accueille 439 logements subventionnés, soit 8 % de l'offre en logement. Un faible taux par rapport à celui à l'échelle de la ville de Québec (12 %). De plus, ces logements sont concentrés dans un secteur du quartier, le secteur nord. Ce type de logements représente 20 % de l'offre en logement dans ce secteur, ceux-ci se retrouvant probablement en grande partie dans l'HLM Bourlamaque. Dans les autres secteurs du quartier, le logement subventionné ne représente que 1 % ou 2%.

Parmi les propriétaires du quartier, 53 % ont remboursé leur hypothèque, tandis que ce taux ne s'élève qu'à 40 % à l'échelle de la ville de Québec. Malgré cette situation enviable, les ménages du quartier ne disposent pas de revenus significativement plus élevés que ceux de l'ensemble de la ville de Québec. Au contraire, le revenu total médian par ménage est légèrement inférieur, étant de 47 145 \$ dans le quartier Montcalm et de 51 775 \$ à l'échelle de la ville de Québec. Malgré cela, 20 % des ménages du quartier ont un revenu total égal ou supérieur à 100 000 \$, alors de cette proportion est de 18 % à l'échelle de la ville de Québec.

Enjeux et pistes d'action

1. Une densité à échelle humaine

Montcalm a une densité très appréciée par ses résidents. Celle-ci contribue d'ailleurs à assurer l'équilibre entre vitalité et qualité de vie dans un quartier très largement reconnu à ce chapitre. Selon l'organisme Vivre en ville, l'idée d'aménagement durable devient possible à partir de 40 logements à l'hectare, ce qui permet d'assurer un bon service de transport en commun, de diminuer la dépendance à l'automobile, de stimuler la viabilité des commerces et des services de proximité et de limiter ainsi l'étalement urbain⁴. Avec ses 56 logements à l'hectare, Montcalm correspond actuellement à cette cible.

Cela dit, le conseil de quartier est d'avis que Montcalm peut bénéficier de l'ajout de nouveaux résidents, notamment de nouvelles familles, et qu'il est pour cela nécessaire d'augmenter le nombre de logements disponibles, et particulièrement de logements de grande taille (3 chambres et plus). Il estime qu'il faut opter pour une densité qui ne dépasse pas le point de rupture à partir duquel la densification cause des inconvénients tels qu'une augmentation de la circulation, du bruit et de la pollution, la perte d'espaces verts, etc. L'Arrondissement ne dit pas autre chose en inscrivant cette orientation dans son Plan d'affaires 2012-2015 : « S'assurer que la densification se fasse dans le respect des milieux de vie (circulation, stationnement, logement) »⁵.

Ainsi le conseil estime que toute densification doit s'accompagner de mesures appropriées pour contrer les désagréments qui y sont liés. Cela passe par le respect du cadre bâti existant, la consolidation du couvert végétal, le verdissement des ruelles et la promotion des modes de déplacement alternatifs à l'automobile (voir les commentaires concernant le partage de la route), notamment la révision à la baisse de la réglementation sur le nombre de stationnements exigé par logement pour toutes nouvelles constructions.

La densification au sol semble plus appropriée pour un quartier comme Montcalm que la construction en hauteur. Dans cette perspective, le conseil de quartier privilégie une densification venant consolider la trame existante, en favorisant la construction sur des terrains faiblement bâtis et des stationnements de surface, particulièrement le long du chemin Ste-Foy. Des insertions sur les marges latérales, dans les cours arrière et les ruelles pourraient être permises à condition qu'elles s'intègrent adéquatement au cadre bâti avoisinant et qu'elles ne réduisent pas le niveau requis de couvert végétal sur le lot. Dans le respect des droits de propriété, l'inventaire des bâtiments et terrains non aménagés potentiellement convertibles en résidentiel dont la Ville dispose pourrait servir de guide afin d'identifier les espaces susceptibles d'accueillir une densification acceptable sans impact majeur sur le tissu urbain, assorti de recommandations concernant les fonctions souhaitées, la forme, l'ornementation et les endroits à protéger.

⁴ Propos recueillis par Paul Arseneault et François Goulet, « Vivre en ville. Entrevue avec Christian Savard », no L'art de densifier, revue *Urbanité*, hiver 2012, p. 27, https://3391aaaa-a-62cb3a1a-s-sites.googlegroups.com/site/plurbanite2/Urbanite_Hiver2012.pdf?attachauth=ANoY7co_iQMzZp5Z5z0oZ6mSQ1WWXm9hxtocCGDL_SQcxHOKebF8kclDv9WhpYBJXNMY_WvAvkiznoo-S9IF-9ELyrgx-KGTt-y0j75kaugwg6pv9dWemtfkRf5frHBUYH6v3XzJPa-u3Vvv-0L316heNOw1iW3UKO8PRLC8YuYDXf_6PwLeCMPiqPpPMz6vO6g_2V7uVwgLR1aLTWXYUD09WS6VcKX1L4bciWUVSLH72HAe7wN1XG8%3D&attredirects=0

⁵ http://www.ville.quebec.qc.ca/docs/publications/438_publication_1_768.pdf

Il est suggéré de maintenir un gabarit de 3 et 4 étages de hauteur dans les rues résidentielles. Le conseil de quartier est réticent à l'idée que l'augmentation du nombre de logements disponibles passe par la subdivision des grands logements. Ceux-ci sont peu nombreux dans le quartier Montcalm et sont essentiels pour attirer des familles.

Sur les artères de transit comme René-Lévesque et chemin Sainte-Foy, des gabarits pourront être déterminés après le travail d'inventaire et de requalification et à la condition expresse que la nouvelle construction s'intègre harmonieusement à son environnement.

Il faut garder à l'esprit que le mouvement de densification exerce une pression sur la valeur foncière et qu'elle encourage la spéculation, des facteurs limitant l'accès à la propriété ou au logement locatif dans le quartier.

Pistes d'action :

- Maintenir une densité douce et au sol dans Montcalm;
- Adopter des mesures d'atténuation des inconvénients associés à la densification : circulation intense, bruit, pollution, perte d'espaces verts, etc.
- Élaborer des fiches permettant de comparer les quartiers entre eux au regard de leur densité, de leur population et de leur parc de logements;
- Partir de l' inventaire des bâtiments et terrains non aménagés afin d'identifier les endroits dans le quartier où une densification serait acceptable avec la collaboration de personnes qualifiées pour le faire en architecture et/ou en urbanisme.

2. La préservation du cadre bâti et une intégration harmonieuse des nouveaux éléments dans le respect du paysage architectural

Le conseil de quartier estime qu'il importe de préserver les paysages architecturaux dans Montcalm en insistant sur l'importance d'une intégration harmonieuse. Le cadre bâti est de bonne qualité, mais vieillissant et l'accent doit être mis sur sa préservation sans que les choix à cet égard ne soient fonction de la seule valeur patrimoniale des bâtiments.

Peu d'édifices sont classés dans Montcalm. Les maisons Krieghoff et Stuart et l'église Saint-Dominique le sont et mériteraient cependant une valorisation accrue. La qualité architecturale première de Montcalm réside dans ses alignements et ses volumétries homogènes, ainsi que dans la reprise fréquente de certains éléments architecturaux, dont les balcons en façade. La valeur du bâti repose essentiellement sur l'esthétisme des façades, la beauté des constructions plus ou moins anciennes mais remarquablement intégrées et harmonieuses de même que sur la valeur que les résidents attribuent à l'ensemble. Par conséquent, ce ne sont pas les bâtiments, considérés isolément, qui ont une valeur patrimoniale mais des ensembles de bâtiments.

Il serait bon d'inciter les architectes à s'intéresser à ces caractéristiques architecturales et à en tenir compte dans leurs projets de construction nouvelle. C'est dans une telle perspective qu'il serait très judicieux d'approcher l'École d'architecture de l'Université Laval dans le but de favoriser des travaux d'étudiants et d'organiser des concours portant spécifiquement sur l'intégration dans un quartier ayant une forte valeur identitaire. De tels exercices seraient formateurs pour la prochaine génération d'architectes de même que pour la population. Ils contribueraient à rapprocher les experts, les promoteurs immobiliers et les citoyens, comme le fait, par exemple, l'organisation de conférences et de débats publics sur des questions architecturales.

Le conseil de quartier propose de se donner une grille d'analyse et d'évaluation de l'acceptabilité sociale des projets touchant le cadre bâti pour mieux jauger de la qualité et de l'intérêt des projets puis, de consulter le public en amont dans le but d'évaluer les types de bâtiments admissibles ou non. Cette grille pourrait être fondée sur une hiérarchie de valeurs : conservation, legs et nouveauté, qui permettrait de resserrer les règles d'émission de permis de démolition et de construction.

Les caractéristiques appréciées et les critères jugés importants par les citoyens étant précisés, les promoteurs détiendraient un outil essentiel pour l'élaboration de leurs projets, ce qui permettrait de réduire les délais jugés trop longs actuellement. La nature de cette grille d'analyse et d'évaluation de l'acceptabilité sociale des projets serait, non pas prescriptive, mais présentée à titre de recommandation.

Il est nécessaire de mieux faire valoir et de conserver le patrimoine bâti en tenant compte « de l'esprit des lieux », mais il importe aussi de faire de la requalification en s'ouvrant à l'innovation, à l'architecture contemporaine, en évitant de se réfugier dans les valeurs anciennes. Toutefois, bien que l'architecture contemporaine soit jugée intéressante, elle s'intègre parfois difficilement dans

le quartier. Un effort d'intégration s'impose pour les grands bâtiments et les édifices privés comme publics.

Il existe de l'aide publique à la rénovation, entre autres à la rénovation éco-énergétique des bâtiments, mais les programmes sont peu nombreux, les budgets sont modestes et les interventions, très ciblées⁶. Une meilleure diffusion, une bonification des enveloppes et une révision des programmes existants, dont les règles sont parfois très contraignantes, notamment afin d'y rendre admissibles les bâtiments les plus anciens des quartiers centraux s'imposent. Au plan de la mise en valeur, le conseil est d'avis qu'il faut mieux faire connaître l'intérêt des paysages urbains aux citoyens, par des moyens tels que le projet Histoire de raconter.

Enfin, le conseil de quartier est en faveur d'une surtaxe ou d'une amende significative pour les immeubles délibérément laissés à l'abandon et dont les propriétaires attendent d'être dans l'obligation de démolir. La Ville pourrait même envisager l'expropriation dans les cas les plus graves.

Pistes d'action :

- Mettre en place des moyens de rapprocher les experts et les citoyens (concours d'architecture, conférences, débats publics, etc.);
- De concert avec les citoyens du quartier, adopter une grille d'analyse et d'évaluation de l'acceptabilité sociale des projets touchant le cadre bâti qui servira de guide à la consultation publique prévue en amont des projets. Cette grille d'analyse devrait être préalablement rendue disponible et largement diffusée;
- Identifier les zones des quartiers centraux où des bâtiments sont à préserver et les rendre accessibles aux programmes de restauration, rénovation et recyclage existants de la Ville;
- Inciter les propriétaires de bâtiments laissés à l'abandon à rénover (surtaxe, amendes significatives, information sur les programmes existants, etc.).

⁶ http://ville.quebec.qc.ca/programmes_subventions/habitation/index.aspx

3. Un aménagement urbain et des services de qualité dans le quartier

Après plusieurs annonces et un concours de design urbain organisé par la Ville de Québec en mai 2013, le conseil de quartier pense qu'il serait souhaitable d'harmoniser les différents projets d'aménagement pour le quartier Montcalm et son secteur commercial. Ceux-ci doivent tenir compte des besoins des commerçants mais également de la réalité des résidents. Plusieurs personnes consultées sont d'avis qu'il faut éviter d'encombrer la voie publique et d'installer des équipements tape-à-l'œil.

Il est jugé inadmissible d'avoir encore des poteaux sur les trottoirs du centre-ville à notre époque. On devrait éliminer partout ces poteaux. Il faut des avantages à la densité. Des trottoirs invitant à la marche ainsi que la distribution de l'électricité en font partie. L'enfouissement devrait être un pré-requis lors de nouveaux aménagements ou des projets de réfection et Hydro-Québec propose un soutien aux municipalités via le programme *Enfouissement des réseaux câblés – voies publiques*⁷.

S'agissant de perspectives visuelles qui, selon plusieurs, sont d'un grand intérêt et une richesse du quartier, elles sont à préserver. Montcalm est situé sur un promontoire d'où l'on voit la ville en amphithéâtre. Cette particularité d'une ouverture autant sur le fleuve que sur les montagnes doit être sauvegardée lors de nouveaux projets de construction. Il est donc primordial de rester vigilant à cet égard. Un inventaire des perspectives visuelles à préserver est à réaliser.

Le conseil est d'avis que l'intersection Belvédère/René-Lévesque offre une occasion de créer un réel cœur de quartier en multipliant les locaux pour des commerces de proximité. Il souhaite vivement que l'étude de requalification réalisée à cet endroit soit rendue publique et puisse guider les promoteurs. Il encourage aussi l'aménagement de la placette au coin de Cartier et de René-Lévesque suivant les commentaires recueillis auprès des citoyens et des commerçants lors de la séance publique de travail de l'automne 2014. Il estime qu'une étude de requalification faite conjointement avec les citoyens devrait également porter sur cette intersection afin de se donner collectivement une vision d'ensemble de ce secteur stratégique pour le quartier. Une étude de requalification, en donnant l'occasion à la population résidente de s'exprimer, aurait des effets sur la perception qu'en ont les citoyens actuellement.

Au-delà de sa trame urbaine et de son bâti, le quartier Montcalm est bien pourvu en matière de sport, de culture et de services sociaux, une offre de proximité jugée variée et adaptée à tous les groupes de résidents (âge, sexe, moyens financiers, etc.). Le conseil apprécie le fait que la consultation concernant le Centre culturel Saints-Martyrs ait confirmé l'importance aux yeux des citoyens de préserver des espaces publics dans la partie ouest du quartier.

Au chapitre des loisirs, un inventaire des différentes ressources disponibles a été réalisé par la Ville qui montre un fort intérêt pour des activités libres et l'accès à la baignade⁸, ce qui rejoint la

⁷ <http://www.hydroquebec.com/affaires-municipales-regionales/amenagement-reseau/travaux-reseau.html#enfouissement>

⁸ Arrondissement de La Cité-Limoilou (2011), *Portrait de l'offre de service en loisir et analyse des besoins de la population*, présentation au Comité plénier, 15 août.

requête des résidents de Montcalm de voir l'installation dans le quartier d'une piscine extérieure de bonne dimension (une pétition de plus de 1 000 noms), le lieu restant à déterminer. Un enjeu apparaît avec l'augmentation depuis deux ans de la tarification des plateaux des établissements publics de loisir, une hausse qui conditionne l'accessibilité financière aux activités pour les citoyens et dont les impacts sont à évaluer. Les bienfaits liés à la pratique d'une activité physique sur l'état de santé de la population sont prouvés et très clairs. Il importe donc d'adapter l'environnement urbain en conséquence. Le conseil croit que l'Arrondissement doit optimiser les équipements sportifs et de loisir existants avant d'en ajouter de nouveaux.

Le conseil estime que l'offre d'activités hivernales devrait être bonifiée dans Montcalm. Afin de favoriser l'activité physique, l'ajout de brise-vents végétaux dans le parc des Champs-de-Bataille est suggéré pour rendre la marche et la pratique de sports d'hiver plus agréable et accessible à tous.

L'offre culturelle dans le quartier – le quartier dit des arts – est très peu connue, semble-t-il. Pourtant, le quartier est bien doté à cet égard : MNBAQ, dernier cinéma dans un quartier central, théâtres, école de musique, galeries d'art, librairies, discaire indépendant, école de calligraphie, proximité du Grand Théâtre, etc. Une campagne de promotion s'impose de la part de la Ville pour en faire connaître la richesse. L'animation urbaine demeure l'aspect le moins développé de la vie culturelle du quartier. Le conseil encourage les partenariats (organismes culturels, conseil, Arrondissement, SDC, etc.) afin de dynamiser le quartier sur ce plan, offrir des lieux de diffusion aux créateurs et s'ouvrir à leurs projets. Toute manifestation culturelle publique est aussi l'occasion de favoriser la participation des citoyens à la vie de quartier et la création de liens qui permettent une meilleure intégration des résidents à leur milieu de vie.

Pistes d'action :

- Faire l'inventaire des perspectives visuelles à préserver dans le quartier Montcalm;
- Réaliser une étude de requalification de l'intersection Cartier/René-Lévesque et ce, conjointement avec les citoyens et les commerçants du quartier;
- Rendre publique l'étude de requalification effectuée pour l'intersection Belvédère/René-Lévesque;
- Évaluer les impacts de l'augmentation de la tarification des plateaux des établissements publics de loisirs sur l'accessibilité financière aux activités pour les citoyens;
- Soutenir les projets d'animation et promouvoir l'offre culturelle dans le quartier.

4. Un partage courtois de la voie publique

Étant donné ses répercussions sur la qualité de vie et la santé publique et conformément aux orientations inscrites dans le Plan de mobilité durable que la Ville de Québec s'est donné en 2010, le partage de la voie publique apparaît comme un facteur important à considérer. Dans l'état actuel des choses, il importe également de faire changer certains comportements qui sont à risque pour les autres ou qui sont irrespectueux. Le conseil pense que l'ensemble des intervenants en présence, soit les piétons, les cyclistes et les automobilistes, doivent prendre leur responsabilité citoyenne pour favoriser le civisme et le respect de la réglementation. Aussi, le conseil de quartier demande-t-il aux autorités compétentes de la Ville de Québec de mener une campagne de promotion en ce sens auprès des piétons, des cyclistes et des automobilistes, en incluant les chauffeurs du RTC qu'il faut inciter à réduire leur vitesse et à respecter les règles de la circulation.

Le système de gestion des feux à Québec impose de longs délais d'attente aux piétons et cette situation est en grande partie responsable des pratiques piétonnières délinquantes. La Ville devrait réviser ses façons de gérer la circulation si elle veut encourager la marche.

Afin d'adopter les meilleures pratiques en matière de partage courtois de la voie publique, les conseils de quartier doivent se tenir au fait des initiatives qui ont fait leurs preuves ailleurs dans le monde et retenir de l'expérience des villes plus congestionnées que la nôtre les solutions de cohabitation harmonieuse les plus efficaces qui pourraient s'appliquer ici : réduction de la vitesse de circulation automobile à 30 km/heure, rues partagées, meilleure desserte des transports en commun, etc. En conséquence, le conseil demande à l'Arrondissement de l'alimenter, dans le cadre d'activités de formation, à partir d'une veille sur cette question.

Dans le but d'améliorer cette cohabitation, le conseil considère qu'il faut poursuivre le travail d'évaluation des situations problématiques et y apporter les solutions appropriées, telles que l'ajout d'arrêts obligatoires et de traverses afin de sécuriser les passages pour piétons, l'abaissement et le déneigement/déglçage adéquat des trottoirs, la réduction de la vitesse automobile, l'implantation de mesures d'apaisement de la circulation (élargissement des trottoirs, ajout d'avancées de trottoir, aménagement de zones piétonnes et de places publiques, verdissage, présence policière, etc.). Le rétrécissement de la voie de circulation automobile s'impose de même que l'implantation de zones tampons sur les grandes artères entre les voies automobile et les trottoirs afin d'assurer une meilleure sécurité aux piétons qui les empruntent. Pour répondre aux demandes récurrentes qui lui ont été faites ces dernières années, le conseil demande à la Ville d'allonger la durée des traverses piétonnes aux intersections les plus achalandées pour répondre aux besoins des personnes à mobilité réduite et de donner ainsi la priorité aux piétons.

Le conseil de quartier est d'avis que le sentiment de sécurité est un élément essentiel pour la qualité de vie des résidents du quartier et qu'en ce sens, il est primordial qu'une réflexion d'ensemble soit faite sur la question de la vitesse automobile dans le quartier. Il est notamment considéré inapproprié de permettre la circulation à 50 km/h dans les rues secondaires, lorsqu'il est bien connu que les risques de décès sont de 75 % à cette vitesse alors qu'ils ne sont que de

10 % à une vitesse de 30 km/h⁹. Le conseil de quartier demande qu'un plan de circulation soit défini dans lequel le trafic de transit est proscrit dans les rues secondaires et dans lequel la hiérarchie routière est clairement signalée dans l'aménagement de la chaussée.

La vitesse sur les grandes artères constitue l'un des principaux éléments d'insécurité dans le quartier. Une solution pourrait être trouvée dans la promotion du flux automobile plus lent mais plus constant assorti de la possibilité pour les piétons de traverser sur appel, par exemple, comme c'est déjà le cas sur Holland à l'angle de la rue de Callières. Des solutions ont été éprouvées ailleurs dans le monde dont il faut s'inspirer. En impliquant les citoyens, le quartier Montcalm pourrait devenir un projet pilote pour ce type d'expérience d'aménagement et de circulation.

Le conseil rappelle que les travaux visant à rendre la côte Gilmour accessible à la circulation automobile en hiver auront des répercussions néfastes sur l'environnement et qu'ils vont créer des embouteillages à la sortie du parc des Champs-de-Bataille sur Grande Allée. Une étude d'impact devrait être réalisée après les premières années d'ouverture (flux de circulation, nombre d'accidents, conflits d'usage piétons, cyclistes, skieurs de fonds, etc.).

Les résidents de Montcalm jouissent certes de l'une des meilleures dessertes en transport en commun de la ville de Québec, mais le réseau est présentement utilisé à pleine capacité en direction de la Colline parlementaire aux heures de pointe. Il est donc difficile d'entrevoir une diminution de la circulation automobile en misant sur une utilisation accrue du transport en commun sans développer davantage ce réseau¹⁰. À terme, avec un accès qui se fait de plus en plus difficile, c'est la vitalité et le développement de la Colline Parlementaire comme pôle d'emploi qui s'en trouvent compromis. Le conseil pense que s'il y a développement immobilier et densification dans le quartier, les contrecoups sur la qualité de vie des résidents ne seront réduits que si l'accessibilité au transport en commun est améliorée.

Le conseil recommande au RTC d'améliorer l'offre de desserte sur le chemin Sainte-Foy (Métrobus), la Grande Allée et vers le chemin Saint-Louis, qui sont mal desservis. Il invite également le RTC à compléter son offre d'abribus et à ajouter aux circuits existants, un parcours en boucle d'autobus électriques de petit gabarit entre les quartiers centraux. Le conseil offre ses services pour le repérage du trajet et des arrêts pertinents. Dans une perspective d'améliorer la fiabilité du réseau de transport en commun, le conseil pense que l'interdiction de stationner sur René-Lévesque, entre 15 heures et 17h30, devrait être prolongée entre Bourlamaque et Turnbull.

Il invite la Ville à compléter le vélo-boulevard vers l'est et à installer des supports à vélo aux endroits stratégiques, notamment près des établissements scolaires et sur l'avenue Cartier. De tels supports sont prévus dans le projet d'agrandissement du Musée national des beaux-arts du Québec, par exemple. Des mesures doivent être appliquées pour rendre l'usage de la bicyclette partout sécuritaire, notamment sur les artères commerciales. Il encourage les initiatives de type pédibus et trottibus qui incitent parents et enfants à marcher pour se rendre à l'école.

⁹ MTQ, Fiche : modération de la vitesse, p.1.

¹⁰ PPU Colline parlementaire, p.11.

Pistes d'action :

- Mener une campagne de sensibilisation auprès des utilisateurs de la voie publique les incitant à respecter les règles de la circulation;
- Mettre en place dans Montcalm un projet expérimental d'aménagement et de circulation fondé sur le partage judicieux et sécuritaire de la voie publique : abaissement des limites de vitesse, gestion des feux révisée, application de mesures d'apaisement de la circulation (élargissement et ajout d'avancées de trottoir, aménagement de zones piétonnes, etc.);
- Inviter le RTC à compléter son offre de desserte dans le quartier (Métrobus) et d'abribus et à ajouter un parcours en boucle d'autobus électriques entre les quartiers centraux.

5. Une offre de stationnement répondant aux besoins

La question du stationnement dans le quartier Montcalm continue de soulever les passions. Pourtant, lorsque l'on compare la situation de Montcalm à celle d'autres quartiers du centre, il semble exister un équilibre entre les usages résidentiels, commerciaux, ceux des travailleurs et des visiteurs. Cet équilibre risque d'être fragilisé par l'agrandissement du MNBAQ, un projet qui ne prévoit pas d'espaces de stationnement supplémentaires. Malgré cela, le conseil estime qu'il faut rejeter tout aménagement de nouveaux stationnements de surface.

Pour améliorer l'accès aux places de stationnement, le conseil de quartier encourage la Ville à recourir à un système dynamique d'identification des zones de stationnement utilisables par le public, notamment pour indiquer que des emplacements sont disponibles dans les édifices à bureaux à des fins publiques en soirée et la fin de semaine (Saint-Patrick, Centre Frédéric Back, 200 chemin Sainte-Foy, etc.).

Une meilleure promotion du service d'auto-partage Communauto pourrait inciter un plus grand nombre de ménages à délaissier la voiture individuelle ou à réévaluer leur besoin d'un deuxième véhicule. Considérant qu'une auto en partage peut remplacer jusqu'à huit voitures individuelles, la promotion d'un tel service pourrait, à terme, diminuer de façon significative la demande en stationnement de la part des résidents. Il en va de même avec le service de taxi et le parcours en boucle d'autobus électriques de petit gabarit.

Pistes d'action :

- Installer aux endroits les plus appropriés un système d'identification des zones de stationnement utilisable dans le quartier;
- Promouvoir davantage les services d'auto-partage, de taxi et créer un parcours d'autobus électriques de petit gabarit.

6. Une mixité générationnelle et sociale accrue

Le profil démographique de Montcalm montre que la population du quartier est vieillissante. Afin d'accroître le dynamisme dans le quartier, d'assurer la viabilité des commerces et de maintenir la diversité et la qualité des services de proximité, il y aurait lieu de favoriser une meilleure mixité générationnelle et sociale.

Pour attirer plus de jeunes ainsi que des familles, il convient de disposer d'une diversité d'habitat : logements locatifs, coopératives d'habitation et logement social. En outre, il faut encourager la mise en œuvre d'initiatives de type « cohabitat », l'autopromotion, c'est-à-dire la construction de bâtiments multi-logements par les futurs résidents de même que les nouveaux modes d'habitation bi-générationnelle et bi-familiale qui peuvent comporter l'ajout d'une annexe à une maison unifamiliale. Les promoteurs devraient être encouragés d'une façon ou d'une autre à ajouter du logement social aux nouvelles constructions¹¹.

Comme le coût de l'immobilier est conséquent, le conseil de quartier pense que la Ville devrait avoir une politique d'achat de terrains à construire sur lesquels elle pourrait procéder par appels de propositions. Elle devrait également offrir un programme d'accès à la propriété pour les premiers acheteurs, du type *Accès condo*¹².

Le conseil invite la Ville à s'interroger sur les effets de la transformation des logements en condos divisés ou indivisés et pense qu'une réglementation devrait limiter la subdivision des grands logements en plusieurs petits appartements. Ces subdivisions entraînent des inconvénients tels que la réduction du nombre de grands logements disponibles pour les familles nombreuses et la baisse de qualité de vie liée aux déménagements fréquents dans les logements exigus.

Dans le but de mieux encadrer la transformation de logements locatifs en résidences de tourisme, le conseil propose que les autorités responsables, de concert avec les citoyens et les promoteurs, élaborent une politique à cet égard plutôt que de continuer à intervenir à la pièce.

Le conseil est d'avis qu'il y aurait lieu de créer des occasions de rencontre pour les familles, les personnes seules, les jeunes et les plus âgés dans le cadre de projets rassembleurs afin de faciliter l'intégration des nouveaux résidents du quartier.

¹¹ Au Québec, certaines villes le font déjà, comme Montréal avec sa Stratégie d'inclusion de logements abordables (http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PES_PUBLICATIONS_FR/PUBLICATIONS/STRATEGIE_INCLUSION.PDF) et tout un éventail de programmes, dont *Habitations urbaines pour famille* (http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=9337,112625606&_dad=portal&_schema=PORTAL). À Gatineau, la Ville a mis sur pied une Commission permanente de l'habitation sur laquelle siègent des citoyens et qui vise l'inclusion de logements abordables dans les projets d'envergure (http://www.gatineau.ca/docs/la_ville/administration_municipale/politiques_vision/politique_habitation_complete.fr-CA.pdf, p. 20). Rappelons qu'en France, la Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain impose aux villes d'offrir un certain pourcentage de logement social, qui peut atteindre 25 % (http://fr.wikipedia.org/wiki/Loi_relative_%C3%A0_la_solidarit%C3%A9_et_au_renouvellement_urbains). Dans sa *Politique d'habitation*, qui date de 2006, la Ville de Québec présente diverses intentions, notamment celle de « prévoir un zonage d'inclusion qui exige un pourcentage minimum d'habitation à prix accessible dans les développements résidentiels en échange d'une prime de densité » (http://www.ville.quebec.qc.ca/publications/docs_ville/politique_habitation.pdf, p. 32-33.). Les avantages et les contraintes des actions susceptibles de concrétiser ces intentions sont à mesurer.

¹² <http://accescondos.org/fr/accueil/>

Pistes d'action :

- Inclure dans le règlement relatif à l'habitation un incitatif à l'intégration de logements sociaux dans les projets immobiliers privés;
- Offrir un programme d'accès à la propriété aux premiers acheteurs et se donner une politique d'achat de terrains à construire ;
- Examiner les incidences de la transformation des logements en condos;
- Limiter la subdivision des grands logements en plusieurs petits appartements;
- Élaborer une politique de transformation des logements locatifs en résidences de tourisme conjointement avec les citoyens et les promoteurs.

7. La viabilité d'une offre commerciale diversifiée et dynamique

Le conseil de quartier pense que l'offre commerciale dans Montcalm est un déterminant majeur de la qualité de vie qui a fait la réputation du quartier. En phase avec les besoins de la population, cette offre est diversifiée et de grande qualité. Toutefois, on constate que les habitudes d'achat des consommateurs sont en mutation (achats en ligne, fréquentation des hypermarchés et des commerces spécialisés, etc.) et que d'autres pôles d'attraction se développent en périphérie. Ces changements exercent nécessairement une pression sur la concurrence à laquelle sont confrontés les commerces de proximité du quartier. Le Conseil est convaincu qu'il y aurait lieu de creuser la question pour bien comprendre la dynamique du commerce de proximité dans les quartiers centraux de Québec et identifier les pistes d'action les plus porteuses.

Pour réussir à conserver les avantages d'un quartier bien desservi, le conseil est conscient qu'il faut maintenir et accroître l'achalandage. Ainsi, il pense que des mesures devraient être adoptées pour sensibiliser les résidents à l'importance d'acheter localement et que la Ville devrait adopter un mode de taxation qui tienne compte de la situation particulière des petits commerces de proximité. Des projets d'animation sur Cartier, via l'installation de terrasses et l'exploitation de niches particulières comme les galeries d'art, sont intéressants pour attirer l'attention des visiteurs. La signature de Montcalm comme un quartier des arts et les projets conjoints avec les institutions culturelles présentes dans le quartier peuvent aussi s'avérer des pistes d'action prometteuses. Les ajustements nécessaires dans la réglementation et le zonage qui requièrent l'adhésion des citoyens doivent tenir compte de cette réalité pour les commerçants comme pour les résidents.

La densification connaît des limites dans son pouvoir d'accroître l'achalandage et de dynamiser l'offre commerciale. La présence d'édifices à bureaux constituant aussi un atout au plan de la fréquentation des commerces de proximité, le conseil considère que la Ville devrait faire des efforts pour soutenir la mixité des fonctions dans Montcalm.

La cohabitation des fonctions commerciales et résidentielles est un enjeu de taille dans les quartiers centraux où la densité est forte et il importe qu'elle demeure harmonieuse, car la présence des résidents sur les artères commerciales assure une certaine animation et celle des commerces est essentielle à la qualité de vie des résidents. Par conséquent, la gestion responsable des matières résiduelles et le maintien d'un niveau acceptable de bruit, entre autres aspects de cette cohabitation, sont à encourager.

Pistes d'action :

- Sensibiliser les résidents à l'importance d'acheter localement;
- Adopter un mode de taxation qui tienne compte de la situation des petits commerces de proximité;
- Commander une étude sur la dynamique du commerce de proximité dans les quartiers centraux de Québec;
- Soutenir la mixité des fonctions résidentielles et commerciales dans Montcalm.

8. Les préoccupations environnementales et la consolidation du couvert végétal

Le couvert végétal de Montcalm est exceptionnel mais le conseil de quartier pense qu'on peut faire encore mieux à ce chapitre en encourageant les résidents, propriétaires et locataires, à verdir leurs espaces avant et arrière. Certains suggèrent la création de « pockets parks », ces tout petits parcs qui peuvent prendre place sur un renflement de trottoir et devenir des lieux d'animation et de rencontre. Certains proposent aussi d'imposer la plantation d'arbres dans les grands stationnements à ciel ouvert pour créer des écrans de verdure et des zones d'ombre.

Dans la lutte contre les îlots de chaleur, le conseil pense que la Ville devrait offrir des programmes de conversion des toits en jardins et terrasses. Il recommande également de développer des jardins verticaux en végétalisant les murs, ce qui permet du même coup de contrer les graffitis. Pour prévenir ces îlots de chaleur, il importe de bien planifier les nouveaux développements en limitant la subdivision des lots, en exigeant des marges de recul avant, arrière et latérale pour la plantation, en préservant une superficie minimale d'espace vert par unité de logement, etc.

D'autres avenues sont suggérées. Le tronçon du coteau Sainte-Geneviève entre la rue des Franciscains et le parc des Braves reste à compléter. L'environnement de la maison Stuart pourrait être plus accueillant : aménager des espaces publics pour permettre aux enfants de jouer et aux passants de s'asseoir un peu, éliminer le stationnement en façade, aménager le jardin. Considérant l'insuccès du Programme d'aménagement des ruelles, la Ville devrait revoir (espaces cultivés, plantation d'arbres, aménagement d'espaces de stationnement, etc.), simplifier et promouvoir cette mesure.

À l'instar d'autres municipalités, comme Montréal, la Ville doit adopter une politique de protection des arbres et des boisés urbains qui donne plus de mordant aux interventions prévues dans le cadre de son *Plan directeur des milieux naturels et de la forêt urbaine*. Cette politique devrait inclure une offre d'un service de consultation pour tous les arbres, y compris ceux qui se trouvent sur un terrain privé, une sensibilisation de la population et des entrepreneurs responsables des chantiers de construction ainsi qu'une mise en valeur des arbres exceptionnels dans Montcalm.

Le conseil encourage le compostage par tous les acteurs du quartier : privés, communautaires, d'affaires, commerciaux et institutionnels, convaincus que les divers types de compostage (privé, communautaire, usine de bio-méthanisation) sont complémentaires.

Pistes d'action :

- Rendre accessibles aux résidents et promouvoir auprès d'eux des mesures favorisant le verdissement : conversion des toits en jardin et terrasses, plantation d'arbres dans les aires de stationnement, plantation de jardins verticaux, etc.;
- Revoir, simplifier et promouvoir le Programme d'aménagement des ruelles;
- Adopter rapidement une politique de préservation des arbres et des boisés urbains.

9. Une participation citoyenne accrue et diversifiée

On ne connaît pas réellement la contribution des conseils de quartier à la gouvernance municipale. En prévision d'une éventuelle refonte de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), il serait pertinent de se pencher sur cette question, comme la Table de concertation des conseils de quartier de l'Arrondissement La Cité-Limoilou l'a suggéré déjà.

Le conseil rappelle qu'il serait utile de dresser un bilan des actions réalisées par les conseils de quartier depuis 20 ans et de voir comment améliorer cet apport pour les années à venir. Il est d'avis qu'une telle réflexion devrait être menée en collaboration avec tous les partenaires intéressés : citoyens, intervenants de la première heure, chercheurs universitaires qui se sont penchés sur la question au cours des dernières années, de même qu'avec les représentants de la Ville de Québec, fonctionnaires et élus. Il s'agit là d'une occasion privilégiée de partager des idées sur les meilleures façons de faire et d'enrichir notre compréhension mutuelle.

Le conseil de quartier de Montcalm partage de nombreuses préoccupations et des dossiers communs avec les autres conseils de l'Arrondissement La Cité-Limoilou. Tous gagnent à échanger l'information et à travailler de concert sur certaines questions. La disponibilité d'outils de communication à distance faciliterait grandement la tâche. C'est pourquoi le conseil souhaite que l'Arrondissement fasse un effort pour améliorer les moyens de communication dont les conseils de quartier disposent à l'heure actuelle. Le numérique ouvre également des avenues pour élargir la participation des citoyens aux activités des conseils de quartier. Il pourrait faire l'objet d'un projet-pilote.

Compte tenu des enjeux qui se posent dans Montcalm, comme dans les autres quartiers centraux, il importe de susciter un rapprochement entre les commerçants, les experts et les autorités de la Ville, les promoteurs et les résidents. En établissant des liens en continu, les divers acteurs pourraient apprendre à se connaître, à mieux comprendre les préoccupations de chacun et, éventuellement, à développer des projets communs. La création d'un dispositif d'échange s'impose pour susciter ce rapprochement.

Depuis longtemps, le conseil de quartier de Montcalm milite pour faire reconnaître l'intérêt de la consultation en amont. Ses modalités sont à déterminer. Il prône notamment l'élargissement du mandat confié aux conseils de quartier qui, au-delà des projets de changement de zonage, devraient être mis à contribution dans les projets publics et privés de développement immobilier ou dans la mise sur pied de comités de réflexion et d'orientation de la Ville ou de l'Arrondissement.

Pistes d'action :

- Conjointement avec les intervenants concernés, mesurer la contribution des conseils de quartier à la gouvernance municipale depuis 20 ans et réfléchir à la façon d'améliorer cet apport;
- Soutenir la réalisation d'un projet pilote d'utilisation du numérique pour faciliter le travail partagé entre les conseils de quartier de même que pour élargir et diversifier la participation citoyenne dans l'Arrondissement La Cité-Limoilou;
- Se doter d'un dispositif d'échange entre les résidents, les commerçants, les experts, les autorités de la Ville et les promoteurs de façon à favoriser la consultation citoyenne en amont.

Annexe 1. Pistes d'action

1. Une densité à échelle humaine

- Maintenir une densité douce et au sol dans Montcalm;
- Adopter des mesures d'atténuation des inconvénients associés à la densification : circulation intense, bruit, pollution, perte d'espaces verts, etc.
- Élaborer des fiches permettant de comparer les quartiers entre eux au regard de leur densité, de leur population et de leur parc de logements;
- Partir de l'inventaire des bâtiments et des terrains non aménagés afin d'identifier les endroits dans le quartier où une densification serait acceptable avec la collaboration de personnes qualifiées pour le faire en architecture et/ou en urbanisme.

2. La préservation du cadre bâti et une intégration harmonieuse des nouveaux éléments dans le respect du paysage architectural

- Mettre en place des moyens de rapprocher les experts et les citoyens (concours d'architecture, conférences, débats publics, etc.);
- De concert avec les citoyens du quartier, adopter une grille d'analyse et d'évaluation de l'acceptabilité sociale des projets touchant le cadre bâti qui servira de guide à la consultation publique prévue en amont des projets. Cette grille d'analyse devrait être préalablement rendue disponible et largement diffusée;
- Identifier les zones des quartiers centraux où des bâtiments sont à préserver et les rendre accessibles aux programmes de restauration, rénovation et recyclage existants de la Ville;
- Inciter les propriétaires de bâtiments laissés à l'abandon à rénover (surtaxe, amendes significatives, information sur les programmes existants, etc.).

3. Un aménagement urbain et des services de qualité dans le quartier

- Faire l'inventaire des perspectives visuelles à préserver dans le quartier Montcalm;
- Réaliser une étude de requalification de l'intersection Cartier/René-Lévesque et ce, conjointement avec les citoyens et les commerçants du quartier;
- Rendre publique l'étude de requalification effectuée pour l'intersection Belvédère/René-Lévesque;
- Évaluer les impacts de l'augmentation de la tarification des plateaux des établissements publics de loisirs sur l'accessibilité financière aux activités pour les citoyens;
- Soutenir les projets d'animation et promouvoir l'offre culturelle dans le quartier.

4. Un partage courtois de la voie publique

- Mener une campagne de sensibilisation auprès des utilisateurs de la voie publique les incitant à respecter les règles de la circulation;
- Mettre en place dans Montcalm un projet expérimental d'aménagement et de circulation fondé sur le partage judicieux et sécuritaire de la voie publique : abaissement des limites de vitesse, gestion des feux révisée, application de mesures d'apaisement de la circulation (élargissement et ajout d'avancées de trottoir, aménagement de zones piétonnes, etc.);
- Inviter le RTC à compléter son offre de desserte dans le quartier (Métrobus) et d'abribus et à ajouter un parcours en boucle d'autobus électriques entre les quartiers centraux.

5. Une offre de stationnement répondant aux besoins

- Installer aux endroits les plus appropriés un système d'identification des zones de stationnement utilisable dans le quartier;

- Promouvoir davantage les services d'auto-partage, de taxi et créer un parcours d'autobus électriques de petit gabarit.
6. Une mixité générationnelle et sociale accrue
- Inclure dans le règlement relatif à l'habitation un incitatif à l'intégration de logements sociaux dans les projets immobiliers privés;
 - Offrir un programme d'accès à la propriété aux premiers acheteurs et se donner une politique d'achat de terrains à construire ;
 - Examiner les incidences de la transformation des logements en condos;
 - Limiter la subdivision des grands logements en plusieurs petits appartements;
 - Élaborer une politique de transformation des logements locatifs en résidences de tourisme conjointement avec les citoyens et les promoteurs.
7. La viabilité d'une offre commerciale diversifiée et dynamique
- Sensibiliser les résidents à l'importance d'acheter localement;
 - Adopter un mode de taxation qui tienne compte de la situation des petits commerces de proximité;
 - Commander une étude sur la dynamique du commerce de proximité dans les quartiers centraux de Québec;
 - Soutenir la mixité des fonctions résidentielles et commerciales dans Montcalm.
8. Les préoccupations environnementales et la consolidation du couvert végétal
- Rendre accessibles aux résidents et promouvoir auprès d'eux des mesures favorisant le verdissement : conversion des toits en jardin et terrasses, plantation d'arbres dans les aires de stationnement, plantation de jardins verticaux, etc.;
 - Revoir, simplifier et promouvoir le Programme d'aménagement des ruelles;
 - Adopter rapidement une politique de préservation des arbres et des boisés urbains.
9. Une participation citoyenne accrue et diversifiée
- Conjointement avec les intervenants concernés, mesurer la contribution des conseils de quartier à la gouvernance municipale depuis 20 ans et réfléchir à la façon d'améliorer cet apport;
 - Soutenir la réalisation d'un projet pilote d'utilisation du numérique pour faciliter le travail partagé entre les conseils de quartier de même que pour élargir et diversifier la participation citoyenne dans l'Arrondissement La Cité-Limoilou;
 - Se doter d'un dispositif d'échange entre les résidents, les commerçants, les experts, les autorités de la Ville et les promoteurs de façon à favoriser la consultation citoyenne en amont.

Annexe 2. Description de la démarche

Pour mener à bien sa démarche, le conseil de quartier de Montcalm a mis sur pied un comité Vision composé de quelques administrateurs et de citoyens résidant dans Montcalm (voir liste des membres à l'Annexe 2). Le comité a tout d'abord pris connaissance du Plan directeur du quartier de Montcalm de manière à faire ressortir les orientations encore d'actualité et les interventions complétées et à préciser les actions qui restent à être entreprises. C'est à partir de ce bilan qu'une nouvelle liste d'enjeux a été dressée et soumise dans un document préliminaire.

Le comité Vision a tenu une première consultation ciblée auprès de quatre groupes d'acteurs : les gens d'affaires, les professionnels dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme et du patrimoine résidant dans le quartier, les organismes communautaires et les organismes culturels situés dans le quartier. Une cinquantaine d'informateurs clés ont pris part aux échanges (voir la liste en Annexe 3). Avant de faire adopter le rapport final, le Comité a soumis son contenu à une consultation publique auprès de la population de Montcalm à l'automne 2014. Le document sera proposé à l'adoption des membres du conseil de quartier à son assemblée d'octobre 2014. Une diffusion est prévue auprès des autorités de l'Arrondissement La Cité-Limoilou, des citoyens et des partenaires du conseil.

Annexe 3. Membres du comité vision

Louis Bernier-Héroux, administrateur, conseil de quartier de Montcalm

Pierre-Olivier Caron-Périgny, résident

Hélène Charron, administratrice, conseil de quartier de Montcalm (jusqu'en mars 2014)

Sylvie Demers, résidente

Anne Guérette, conseillère municipale du district Cap-aux-Diamants

Françoise Lord, secrétaire du Comité

Antoine Pellerin, administrateur, conseil de quartier de Montcalm

Lise Santerre, présidente sortante, conseil de quartier de Montcalm

Annexe 4. Liste des participants

- Dominique Barrette, ingénieure, Association forestière des Deux-Rives
- Mario Bernardo, propriétaire, Graffiti
- Catherine Boisclair, urbaniste, Vivre en ville
- Estelle Boivin, résidente, représentante des locataires de la SOMHAC des Franciscains (le Monastère)
- Michel Bonnette, résident et urbaniste
- Marc Bouchard, résident et architecte
- Olivier Bouchard, résident, diplômé en administration, spécialisation en gestion urbaine et mobilière
- Marie-Claire Boudeau, directrice, CPE Sophie
- Marie-Claude Bourret, résidente, commissaire école Anne-Hébert
- Michael Brewster, résident, diplômé en environnement: aménagement du territoire, développement durable
- Caroline Carrol, directrice de l'Entraide du Faubourg
- Myriam Chesseboeuf, propriétaire, Le parchemin du roy
- Caroline d'Anjou, conseillère en communications, Caisse Desjardins du plateau Montcalm
- Daniel Deschênes, ingénieur, résident
- Sandra Deschênes, propriétaire, IGA Deschênes
- Marie Dooley, propriétaire, Marie Dooley Signature
- Monique Drolet, directrice, école J.-F. Perrault
- Bruno Drouin, propriétaire, Provision Inc.
- Louise Dubois, résidente, retraitée du Musée national des beaux-arts du Québec
- Paul Dupas, coordonnateur, Écobâtiment
- Serge Fleurent, propriétaire, IGA
- Yvan Fontaine, propriétaire, Cinéma Cartier
- Véronique Gagnon, coordonnatrice, Collectif Caméléon
- Mathieu Giguère, directeur général, animation, Loisirs du Faubourg
- Anne Girard, résidente, spécialiste communications
- Annie Gosselin, directrice, école Anne-Hébert
- Odette Gourde, directrice CPE Passepoil
- Mélanie Harvey, professionnelle, CSSS Vieille-Capitale
- Yves Laframboise, résident, spécialiste de l'architecture
- Josée Laquerre, présidente du conseil d'établissement, école J.-F. Perrault
- Pierre B. Landry, directeur général Action Patrimoine
- Paul MacKey, résident et urbaniste
- David Marquis, propriétaire, Métro Cartier
- Emmanuelle Migneault, résident, architecte et urbaniste
- Nicole Moreau, résidente, spécialiste sciences politiques
- Line Ouellet, directrice Musée national des beaux-arts du Québec
- Marcel Ouimet, propriétaire, Flash Coiffure
- Sylvio Paquet, membre du conseil d'administration du HLM Projet Bourlamaque, OSBL de services aux résidents
- Marc-André Pâlin, directeur de la SDC de Montcalm
- Okuka Predrag, propriétaire, Café Castelo
- Jeannot Richard, ancien vice-président de Recyc Québec (économiste spécialisé en agronomie), résident
- Nathalie Roy, propriétaire, Arnold chocolats et présidente de la SDC de Montcalm
- Peter Sgoba, propriétaire, Blaxton
- Guy Tremblay, directeur des programmes, Loisirs Montcalm
- Alexandre Turgeon, résident, directeur du conseil régional du Centre de l'Environnement Frédéric Back
- Yves Villeneuve, chargé de projets, Norplex